

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 19 juin).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

8 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir,
4 — 13 — — express.
7 — 22 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

8 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — omnibus.
4 — 44 — — soir,
10 — 30 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Il a été un instant question d'une entrevue entre M. Thiers et le prince de Bismark. Il s'agissait naturellement de cet interminable traité de douanes de l'Alsace-Lorraine.

Le projet d'entrevue paraît abandonné aujourd'hui.

On parle depuis plusieurs jours de la présence à Paris de l'amiral Gueydon, gouverneur de l'Algérie.

On ajoute que son voyage a pour but principal de faire rapporter le décret de M. Crémieux accordant la naturalisation à tous les juifs algériens, et que le gouverneur, après de longues conférences avec le conseil des ministres, a obtenu l'adoption de mesures destinées à ramener le calme dans notre colonie par l'abrogation du malencontreux décret de l'ex-triumvir.

Il y a dans ces dit-on une erreur fondamentale. L'Assemblée a nommé une commission chargée de la révision de tous les décrets du gouvernement de la défense nationale.

Cette commission, qui doit proposer la confirmation ou l'abrogation des innombrables lois issues du gouvernement, qui s'est spécialement occupé de toute autre chose que d'atteindre le but que son nom semblait indiquer, cette commission n'avait pas terminé ses travaux lors de la prorogation de l'Assemblée.

Le gouvernement est dans l'impossibilité absolue de trancher une question quelconque dans un sens ou dans l'autre.

Ce n'est qu'après le retour de l'Assemblée qu'une décision pourra être prise, relativement à la naturalisation des juifs algériens.

En attendant le manifeste de Napoléon III, nous avons le programme du parti bonapartiste. Il a paru dans le premier numéro de l'Ordre, rédigé par M. Duvernois sur des notes envoyées de Londres. C'est d'une simplicité ingénue. Suivant M. Duvernois, la France ne saurait s'accommoder ni de la république, ni de l'orléanisme, ni de la légitimité. Conclusion : retournons à l'empire. Comment? Par une révolution? Et si le pays n'en veut plus de révolution?...

On dément officiellement la prétendue manifestation bonapartiste attribuée à des officiers de Satory par le Siècle. Un seul journal omet la rectification : le Siècle.

LES TAXES NOUVELLES.

Le Journal officiel contient dans son numéro de mardi la teneur de l'une des dernières lois fiscales votées par l'Assemblée nationale.

Nous extrayons de cette loi toutes les dispositions portant établissement de nouveaux impôts ou augmentation d'impôts antérieurement établis. Ces dispositions intéressent tout le monde, et nous croyons qu'il est à propos de les placer sous les yeux de nos lecteurs, afin qu'ils n'en ignorent, comme on dit dans le style incorrect du palais.

Extraits de la loi de finances du 16 septembre 1871.

HUILE DE SCHISTE (Art. 5.)

Art. 5. Il est établi un droit de fabrication sur l'huile de schiste.

Ce droit, dont la perception s'effectuera à l'enlèvement, est fixé ainsi qu'il suit, décimes non compris :

Huile à l'état brut, en principal, les 100 kil., 5 fr.

Huile épurée, en principal, les 100 kil., 8 fr.

Essence, en principal, les 100 kil., 10 fr.

Les dispositions de l'article 5 de la loi du 4 septembre 1871 sont applicables aux fabricants de schiste.

SUCRES (Art. 6.)

Art. 6. L'article 2 de la loi du 8 juillet 1871 est modifié ainsi qu'il suit :

Les sucres extraits par les procédés barytiques et autres, des mélasses épuisées, libérées d'impôts, sont assujettis à un droit de 15 fr. les 100 kilogrammes, décimes compris.

VOITURES ET CHEVAUX (Art. 7.)

Art. 7. La loi du 2 juillet 1862, sur l'impôt des chevaux et des voitures, est remise en vigueur à dater du 1^{er} janvier 1872.

Voir ci-après la teneur de la loi de 1862.

BILLARDS PUBLICS ET PRIVÉS (Art. 8.)

Art. 8. A dater du 1^{er} octobre 1871, les billards publics et privés seront soumis aux taxes suivantes :

Paris 60 fr.
Villes au-dessus de 50,000 âmes . . . 50
Villes de 10,000 âmes à 50,000 âmes. 15
Ailleurs 6

ABONNÉS DES CERCLES (Art. 9.)

Art. 9. A dater de la même époque (1^{er} octobre 1871), les abonnés des cercles, sociétés et lieux de réunions où se paient des cotisations, supporteront une taxe de 20 p. 100 desdites cotisations payées par les membres ou associés. Cette taxe sera acquittée par les gérants, secrétaires ou trésoriers.

Ne sont pas assujetties à la taxe les sociétés de bienfaisance et de secours mutuels, ainsi que celles exclusivement scientifiques, littéraires, agricoles, musicales, dont les réunions ne sont pas quotidiennes.

FAUSSES DÉCLARATIONS (Art. 10.)

Art. 10. Les taxes établies par les articles 8 et 9 de la présente loi seront doublées pour les contribuables qui auront fait des déclarations inexactes, ou qui n'auront pas fait leur déclaration dans les trois mois qui suivront la promulgation de la présente loi, et, à l'avenir, avant le 31 janvier de chaque année.

Lorsqu'il n'y aura pas lieu à perception nouvelle ou à changement dans la perception antérieure, la déclaration ne sera pas exigée et la taxe continuera à être perçue sur le pied de l'année précédente.

Les demandes en décharge devront, à peine de nullité, être faites avant le 31 janvier de chaque année.

DROITS SUR LES NÉGOCIATIONS DES VALEURS MOBILIÈRES (Art. 11.)

Art. 11. A partir du 15 octobre 1871, les droits de 20 centimes pour 100 francs de la valeur négociée, sur les titres nominatifs, et de 12 centimes sur les titres au porteur, établis par l'article 6 de la loi du 23 juin 1857, sont respectivement élevés à 50 centimes et 15 centimes.

Ces droits seront applicables à la transmission des obligations des départements, des communes, des établissements publics et de la société du Crédit foncier.

Voir ci-après l'extrait de la loi du 23 juin 1857.

TAXE SUR LES VOYAGEURS ET SUR LES MARCHANDISES (Art. 12.)

Art. 12. A dater du 15 octobre 1871, il sera perçu au profit du Trésor public une taxe additionnelle de 10 p. 100 du prix actuel :

1^o Sur le prix des places des voyageurs transportés par chemins de fer, par voitures publiques, par bateaux à vapeur et autres consacrés au public ;

2^o Sur le prix des transports de bagages et messageries à grande vitesse par les mêmes voies.

Dans l'application de la taxe, il ne sera pas tenu compte de tout prix ou fraction de prix sur lesquels la taxe serait inférieure à cinq centimes.

PENSIONS EXCEPTIONNELLES (Art. 25.)

Art. 25. La loi du 17 juillet 1856 relative aux pensions des grands fonctionnaires est abrogée.

Les pensions accordées en exécution de la loi du 17 juillet 1856, seront révisées dans le délai de six mois.

Seront révoquées et, comme nulles, rayées du grand-livre de la dette publique, celles de ces pensions qui n'auront pas été accordées à la distinction des services et à l'insuffisance de la fortune, ainsi que le veut cette même loi.

Les titulaires des pensions annulées ne seront pas soumis à la restitution des arrérages.

Voir ci-après la loi de 1856.

TRAITEMENT DES MINISTRES (Art. 26.)

Art. 26. Le traitement des ministres est fixé à la somme de soixante mille francs, non sujette à retenue.

(La suite au prochain numéro.)

AVEUGLES OU MENTEURS !

On nous a concédé qu'avant 1830, c'est-à-dire au temps où l'influence de la religion était moins combattue qu'elle ne l'a été depuis, les caractères étaient plus dignes et la moralité plus grande. Les lecteurs de l'Echo ont pu prendre acte de cette concession arrachée par l'évidence. Mais l'insistance de l'esprit est le vice des libres-penseurs, et l'on a pu remarquer que par une inconséquence grossière, on accuse les idées et les principes qui sauvegardaient notre honneur et notre grandeur morale, d'avoir amené la décadence dont nous avons le triste spectacle !

On veut qu'en 1848 nous ayons trahi la République, à laquelle des hommes éminents avaient

adhéré de bonne foi, dans un désir de concorde. Il faudrait être bien aveugle pour ne pas voir que ce sont les républicains de la veille, eux-mêmes, qui l'ont trahie ; les insensés ! Ce n'était pas la première fois, et ce n'a pas été la dernière.

Est-ce que les exemples qu'ils donnent seraient de nature à relever les âmes, à faire germer les vertus civiques ? Où sont les éléments de moralisation dans ces surprises où l'on demande le triomphe de ses idées à la force ; où l'ignorance et la perversité circonvenues par la mauvaise foi imposent des volontés aveugles à la partie la plus éclairée de la nation ? Où sont-ils, ces éléments, dans ces journaux qui se font du scandale une arme pour détourner de la religion les masses qu'ils corrompent et abusent par les calomnies les plus odieuses et les plus effrontées ?

Infâmes et menteurs ces héros des ténèbres,
Semant nos jours mauvais de menaces funèbres,
Qui tout en disant : Liberté !
Ne révent que fers et qu'entraves,
Et veulent faire des esclaves,
En proclamant l'Égalité !

A-t-on donc oublié que leurs agitations prétendues pacifiques, que leurs clubs et leurs promenades à travers les rues de Paris, enfantèrent ces affaires de mai où s'est illustré l'un des leurs, le héros du vasistas : Ledru-Rollin ; puis cette lutte terrible de juin qui ensanglanta pendant plusieurs jours les rues de la capitale et souleva d'indignation la France entière !

Il fallait mettre un terme à ces luttes fatales qui paralysaient le commerce, l'industrie, les travaux de l'esprit ; répandaient l'immoralité et propageaient la discorde. La nation appela à la première magistrature du pays un homme dont le nom était tout le prestige.

Il faut reconnaître que ce sont les républicains de la veille qui ont frayé la route du pouvoir au second Bonaparte, comme ils l'avaient par leurs excès ouverte au premier. Qu'ils ne feignent donc pas de déplorer des maux dont ils sont les auteurs.

MM. de Falloux et de Montalembert ont un instant cru la République possible. Celui-ci avait averti l'Assemblée et le pays des intrigues par lesquelles l'élu du 10 décembre s'efforçait de gagner l'armée ; M. de Falloux avait quitté le ministère pour ne pas associer à la politique personnelle du Président. C'est un rare exemple de désintéressement et de loyauté. Voilà les hommes qu'ils accusent de trahison !

Mais une presse immonde, faisant de la liberté commune le véhicule de la licence la plus effrénée, s'est emparée de l'esprit des travailleurs ; une nouvelle lutte est annoncée par les journaux républicains pour l'époque des prochaines élections (mai 1852.) Les républicains de la veille porteront devant la postérité la responsabilité du coup d'Etat du 2 décembre, qu'ils ont rendu possible.

Il éclate, Bonaparte invoque la raison de salut public, et le suffrage universel, l'ultima ratio de la République, ratifié par 7,500,000 suffrages, tout ce qu'a fait le Président !

Qui donc maudit le Syllabus ? Nous y avons lu que les majorités ne sont pas les organes de la

justice; qu'elles doivent s'inspirer d'une loi supérieure à leurs volontés arbitraires! Les républicains nient cette loi et condamnent les majorités qui s'en affranchissent!!

L'homme du 2 décembre avait prononcé un mot qui devait retentir dans toute conscience honnête. « Il est temps que les méchants tremblent et que les bons se rassurent. » Des âmes droites y furent trompées, et un ou deux Prélats, et non pas tous, croyant à la sincérité de Napoléon, virent en lui l'instrument de la Providence pour l'œuvre de notre régénération. Un plus grand nombre protestèrent quand ces espérances furent démenties, et la presse républicaine leur en fit un crime.

Cependant, d'après nos accusateurs, « en retour de l'aurole dont nous ceignons le front du nouvel empereur, » nous avons « tout obtenu », nous avons « pris toutes les positions. » On ne nous demandait que des serments que nous ne refusions pas. Le catholicisme ultramontain a eu vingt ans de toute-puissance.

De quel monde reviennent donc ceux qui écrivent de telles appréciations? Les ministres de l'instruction publique et des cultes, les Veaulabelle, les Rouland, les Durny, étaient donc des ultramontains? Les ambassadeurs près de la cour de Rome étaient des ultramontains? La politique de l'Empire était ultramontaine? elle n'a pas permis l'envahissement du territoire pontifical?

Le titre d'ultramontain, de clérical était une recommandation près du pouvoir? Les catholiques n'étaient point exclus des candidatures officielles: MM. de Falloux, de Montalembert, Keller, Le Mercier, et *tutti quanti* n'étaient pas repoussés? Les fonctionnaires cléricaux ne voyaient pas leurs titres à l'avancement méconnus? Nous prétions, il est vrai, des serments que nous tenions, quand les cinq les prêtaient avec l'intention de les violer au plus tôt; ce qu'ont fait très-facilement leurs amis du 4 septembre pour accaparer, eux, c'est un fait indéniable, encore subsistant, toutes les places.

Nous étions tout-puissants! Renan était maintenu dans sa chaire au Collège de France, pendant deux années, malgré son blasphème public; Littré enseignait à l'École polytechnique et Taine aux Beaux-Arts. Les rédacteurs du *Siècle* et de l'*Opinion nationale* étaient décorés; eux et leurs pareils violaient impunément tous les jours la loi qui défend d'insulter la religion; et les journaux catholiques étaient supprimés et entravés; la société de St-Vincent-de-Paul était frappée dans son organisation, et indignement calomniée par l'homme-lige de l'empereur: Persigny, ministre de l'intérieur; et les républicains applaudissaient! Mais le gouvernement, souvent dans son intérêt électoral, faisait « badigeonner! maçonner!! et regratter!!! nos vieilles pierres!!! Et puis nous donnions « au culte, un éclat inaccoutumé. » Oh! horreur! et nous avions..... « une armée de missionnaires ardents!... éloquentes!... habiles politiques!!! (tout comme la supérieure de Ste-Anne!) qui remuaient les masses populaires, » (lesquelles ne fréquentaient plus les églises); nous nous étions « emparés partout par l'instruction primaire (qui s'adresse aux enfants) de la classe illettrée facile aux séductions » (et à qui notre conseil municipal doit son élection). Donc toutes les écoles étaient congréganistes!

La preuve que « la génération nouvelle » nous suivait, c'est qu'elle s'est éloignée de nous. La logique libre-penseuse nous donne elle-même cet argument..... précieux!

Enfin, nous faisons échec à l'Université elle-même, par nos établissements sans nombre! Oui, c'est vrai, le ministre Simien l'a reconnu, nous élevions le niveau des études; les écoles de l'obscurantisme, tenues par les Jésuites, envoyaient plus qu'aucune autre des élèves aux écoles centrales, polytechnique et de St-Cyr, et M. Duruy s'en étonnait. Aussi, dans son désir de répandre l'instruction, a-t-il empêché à notre connaissance l'établissement de plusieurs collèges ecclésiastiques.

Et voilà comment nous sommes les auteurs de la décadence des mœurs et du patriotisme!

Sont-ils aveugles ou menteurs? Le public le dira.

M. A.
(La suite prochainement.)

LE GRAND CAUCHEMAR DE M. JULES SIMON.

Le ministre de l'instruction dort profondément sous les lambris du grand roi. Son sommeil paraît agité. Mouvements nerveux et saccadés. Les lèvres remuent longtemps sans proférer un mot. Les contractions deviennent plus violentes; les cheveux se hérissent. Le ministre ouvre la bouche, agité un instant les bras dans le vide et entame le soliloque suivant.

Hein! Qui va là? Que me veut-on? Qui donc s'avise de me tirer par les pieds? Toujours les petits diables! Qu'est-ce que je leur ai fait? Vous voulez mon portefeuille, vous ne l'avez pas. Ils sont partis, ne leur disons pas que mon portefeuille est sous mon oreiller... Qui va là? On a entendu ce que je disais? Ce n'est pas vrai! Mon portefeuille n'est pas ici. Il est chez le papetier — en réparation. — Quel est celui-là qui me danse sur l'abdomen? C'est Jules Favre. Qu'est-ce que tu veux encore? Toi, mon ami? Jamais! Je ne connais pas les amis quand ils sont dans le malheur. Va pleurer chez Laluyé!... Tu veux que je rende mon portefeuille, je ne le rendrai pas...

Je suis seul. J'ai pourtant bien pris mes précautions. Il y a en bas huit cents canons, une compagnie de hallebardiers, un régiment de mousquetaires. Personne ne peut approcher... Au voleur! Quels sont ces gens-là? Des députés. Pourquoi les a-t-on laissé monter? — Je ne déménagerai pas; laissez-moi tranquille! Vous n'avez pas besoin d'attacher les chaises avec des cadenas; je ne les enlèverai pas. Mais laissez-moi mon portefeuille. Je ferai tout ce que vous voudrez... Vous ne voulez pas? Vous dites que vous me mettez en quarantaine, qu'on ne m'adressera plus la parole? Je n'ai pas d'amour-propre, ça m'est égal. Je cirerais les bottes, je recure-rais les égouts, plutôt que de rendre mon beau maroquin!

Partis!... Je les ai confondus. Ils sont en vacances. Me voici tranquille... Je suis brisé. Qu'est-ce que je sens? Une odeur de pipe combinée avec du pétrole alcoolisé! On crache par terre. Ah! pardon, je ne voyais pas, c'est un frère, un ami, le 607 de l'Internationale. Ça va bien, merci... Je n'ai pas de monnaie. Vous voulez mon portefeuille?... Soyez tranquille, on ne vous fera rien, on ne touchera pas à l'Internationale. J'en suis... De quoi ne suis-je pas? Je suis de la Société de Jésus, de Saint-Vincent-de-Paul, des Bons Polonais, des Petits Chinois. Je n'ai pas de conviction: tout pour mon portefeuille et par mon portefeuille.....

Il est là, le voici, je le tiens! qu'il est gentil! qu'il est mignon!... Où est-il le beau portefeuille à son papa? Le voici, faites dodo, soyez sage! N'ayez pas peur. On vous dorlotera bien; s'il vient des voleurs pour vous prendre, on les fera arrêter par la police... Hein! du bruit! quelqu'un. Ah! mon Dieu, M. Thiers! Comme il a grandi!.. Croyez que je suis flatté! Qu'y a-t-il pour votre service?... Vous venez chercher mon portefeuille. Je vous en prie, laissez-le moi... c'est ma vie, c'est mon bonheur, c'est ma joie!... Pas de violence, Adolphe! Prend garde, Adolphe, ou je dis tout.

Qu'est-ce qu'il fait là? Il remue un pinceau dans une grande marmite. C'est donc une des sorcières de Macbeth... Qu'est-ce que vous faites-là? De la soupe? Je n'en veux pas. Comme c'est noir! Comme c'est épais! Comme cela sent mauvais!... Il me badigeonne le dos... Vous me badigeonnez, Monsieur Thiers... Avec quoi?... Avec de la glu. Pourquoi cette glu? Ah! c'est pour m'appliquer mon portefeuille? Excellente idée. Le voilà bien collé! Il ne bougera plus. On ne pourra plus me l'arracher maintenant. Il fait partie de mon corps; c'est la chair de ma chair, l'épiderme de mon épiderme...

Cher petit portefeuille, ah! l'on dort bien sur toi.

Mes nerfs se calment! Mon sang me brûle moins. Mes remords s'apaisent, ma conscience s'élargit. Communeux, international, Tartufe, tout ce qu'on voudra; mais avant tout ministre de l'insurrection publique.

(L'aube naît. Le sommeil de M. Simon devient plus régulier. Un léger sourire illumine ses lèvres. On croirait voir dormir un enfant. Sa poitrine se soulève doucement et avec elle le portefeuille qui y adhère.)

Albert MILLAUD.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Faits Divers.

C'est à partir du 1^{er} octobre que la solde de campagne a cessé d'être payée aux officiers, sous-officiers et soldats qui composaient les différents corps de l'armée de Paris.

— Le chemin de fer du Nord transporte en ce moment 500,000 chassepots rachetés à la Prusse par le ministère de la guerre français.

— Maroteau, condamné à mort, vient de signer son pourvoi en révision.

— Rochefort doit quitter Versailles à la fin de la semaine, pour être conduit au mont Saint-Michel.

— Nous recevons les nouvelles suivantes, parfaitement certaines, de Cluseret.

C'est à tort qu'on le dit en Angleterre. Il habite en ce moment, 24, Third avenue, Cincinnati, Etats-Unis.

Il paraît qu'il a réalisé des économies pendant la Commune, car il mène là-bas une existence très-large.

Cluseret vient d'être nommé président du *Gum-Club* de Cincinnati.

— C'est à tort que certains journaux annoncent que le général Valentin a, dans une réunion de commissaires de police, convoquée samedi dernier, annoncé que l'ère des arrestations était passée.

Voici le résumé exact des instructions du préfet:

1^o Donner ordre aux gardiens de la paix et aux agents de la sûreté de ne plus arrêter personne dans la rue sans un ordre signé, émanant du commissaire de police du quartier ou de la préfecture.

2^o Ne pas poursuivre les simples gardes nationaux et sous-officiers sédentaires, qui ne sont pas convaincus d'avoir pris une part active à l'insurrection.

En somme, la seule différence réelle est que les communeux seront arrêtés avec un mandat au lieu de l'être sans mandat.

— Il est question de rétablir, à la Préfecture de police, le bureau de renseignements pour les journaux, c'est-à-dire qu'on donnera communication aux journalistes, comme autrefois, de tous les procès-verbaux insignifiants envoyés la veille par les commissaires de police.

Qui ne se souvient de cette grande table recouverte d'un tapis vert sur laquelle, du temps de l'Empire, on déposait, vers deux heures de l'après-midi, les procès-verbaux en question. (On avait eu le temps de les expurger avec soin.) Il y avait là une demi-douzaine de reporters, toujours les mêmes: Péliissier de Lamoulière (le condamné à mort de Marseille), y était très-assidu, Boniface-Demaret, du *Constitutionnel*, n'y venait que deux ou trois fois par semaine. Un type curieux à observer, c'était M. S..., un rédacteur du *Droit*, qui allait là, disait-il, depuis trente-et-un ans. Il ne manquait jamais de dire, en entrant:

« Eh bien! y a-t-il quelque crime? »

Un autre habitué était le reporter du journal les *Nouvelles*, qui avait soin d'arriver le premier et fourrait dans sa poche les procès-verbaux les plus intéressants, afin que ses collègues ne pussent pas en prendre connaissance. Puis il s'en allait en disant:

« Il n'y a rien du tout aujourd'hui. »

— On a annoncé le mariage de M. Bonaparte Patterson avec M^{lle} Evrard, jeune veuve de 25 ans, dont la fortune est évaluée à trente millions; mais on n'a pas dit, croyons-nous, que le nouvel époux possédait lui-même environ huit millions, provenant de l'héritage de son père, mort à Baltimore il y a quelque temps.

M. Patterson père, dont la ressemblance avec Napoléon était extraordinaire, avait une singulière manie. Il se faisait adresser de Paris, tous les ans, plusieurs redingotes absolument semblables à celle de l'empereur de bronze de la colonne Vendôme. Jamais, du reste, il n'en portait d'autres.

Et lorsqu'il se promenait dans les rues de Baltimore, les mains derrière le dos, son bonheur était de voir les gens se retourner sur son passage et de les entendre murmurer:

« Comme il ressemble à l'empereur! »

— Les travaux de reconstruction de la colonne Vendôme vont prochainement commencer. La plus grande partie des pièces qui avaient été endommagées dans la chute sont déjà refondues, et la semaine prochaine, probablement, on va se mettre à l'édification de l'échafaudage.

C'est M. Renard, le grand entrepreneur de travaux publics, qui s'est chargé de construire cette véritable merveille de charpenterie, qui n'aura pas moins de 150 pieds de hauteur.

Chronique Locale et de l'Ouest.

DE L'ACTION RÉPUBLICAINE A SAUMUR.

Décidément, il n'est que temps de s'expliquer sur la valeur des termes.

Qu'est-ce que la République?

La République, vous nous l'avez assez répété sur tous les tons: — c'est la chose publique; *res publica*, — c'est le respect des libertés publiques; — c'est le partage équitable des intérêts et des droits; — c'est le gouvernement de tous par tous; — c'est enfin la souveraineté du peuple.

Or, Messieurs de notre commune, ces mots ne sont pas que des mots. Pour vous, c'est quelque chose, ou sinon vous passez du coup à cette catégorie républicaine que Proudhon, le grand dialecticien, qualifiait du nom peut-être un peu trivial de blagueurs.

Voyons! raisonnons un peu.

Nous formons nous catholiques assurément la majorité du peuple souverain à Saumur. Entre catholiques et solidaires, la différence est nette, incontestablement le nombre de ceux qui sont baptisés et meurent catholiquement, n'est pas à comparer au chiffre, Dieu merci! bien rare et tout-à-fait exceptionnel, de ceux qui veulent faire de leur lit de mort, comme quelqu'un vous l'a dit déjà, un chenil et du cimetière un charnier.

Or, Messieurs, sous peine d'encourir la qualification proudhonienne, vous nous devez entre autres libertés, la liberté des cultes, la liberté de l'enseignement, la liberté de la charité.

Voyons un peu le respect que vous leur témoignez.

Un jour à nous, majorité du peuple souverain, il paraît nécessaire d'aller processionnellement, avec notre évêque, demander à la Vierge des Ardilliers aide et protection contre l'ennemi de la France. En avons-nous le droit? évidemment oui.

Un arrêté de nos administrateurs vient libéralement nous barrer le passage.

Et d'une.

Nous, portion considérable du peuple souverain, contribuables autant que le reste, nous fournissons nos deniers pour maintenir et faire subsister des écoles à Saumur.

Nous voulons, entendez-bien, Messieurs, nous voulons et nous en avons le droit, appliquer une part de nos impôts aux écoles de notre choix, c'est-à-dire aux écoles des religieuses et des frères. En avons-nous le droit? Oui ou non? Sommes-nous libres dans notre choix, comme d'autres dans le choix d'institutions laïques?

Prouvez-moi que non. Je vous en défie. Assez de fois vous nous avez redit que nous n'étions plus des serfs, gens taillables et corvéables à merci. Et voilà que votre honorable rapporteur, jetant une maladroite ironie au fond des périodes vides et sonores dont il a le secret, vient nous dire d'un cœur léger: Nous retirons la subvention à vos écoles; vos deniers passeront aux écoles laïques; maintenant, les moyens de subsister une fois supprimés, vos écoles restent libres. « Vous ne pouvez avoir une si grande horreur de la liberté que vous ne l'acceptiez pas pour vous-mêmes avec reconnaissance. » Or, votre rapporteur n'a pas conscience de sa triste plaisanterie, et les limites de la naïveté sont richement outrepassées, ou c'est une insulte réfléchie, et la qualification proudhonienne devient alors tout-à-fait insuffisante à son endroit.

Et notez, Messieurs, qu'il n'est pas ici question de la légalité. Vous n'êtes pas assez ignorants en la matière pour ne pas connaître l'article de la loi de 1850, interdisant la substitution d'une école congréganiste à une laïque, et réciproquement, sauf le cas de vacance par décès, démission ou destitution par qui de droit.

Non, je n'invoque en ce moment que le prin-

Dernières Nouvelles.

Paris, 6 octobre. — Nous apprenons au dernier moment, et nous annonçons, du reste, sous toutes réserves, la nouvelle de la mort de la reine d'Angleterre.

Le départ de M. Pouyer-Quertier pour Berlin a été différé.

Le général de Manteuffel n'est pas attendu à Versailles. Sa visite est considérée comme très-improbable.

Contrairement aux assertions de quelques journaux, le gouvernement français n'a nullement l'intention de dénoncer le traité de commerce avec l'Angleterre; il propose seulement quelques modifications.

Pour les dernières nouvelles : P. GODDET.

Bourse du 5 Octobre 1871.

Commençons par les nouvelles du jour.

On dit que M. Pouyer-Quertier est parti pour l'Allemagne, pour terminer les questions relatives au traité douanier avec l'Alsace-Lorraine.

Il est question de faire un appel de 250 fr. sur les actions du Crédit mobilier.

La société du Crédit foncier d'Autriche serait chargée de poursuivre la conversion des dettes autrichiennes.

On parle de difficultés entre la France et la Régence de Tunis.

La banque nationale d'Italie procède à la création de 10,000 actions nouvelles.

On parle de la fusion de la Banque de Paris avec la Banque des Pays-Bas.

Les nouvelles d'une crise politique très-violente, en Espagne, sont aujourd'hui confirmées.

Tel est le bilan des nouvelles de la journée; il y a du bon et du mauvais dans les bruits divers; ajoutons pour terminer cette série de nouvelles qu'on parle de la baisse du change à Londres.

Les dépêches sont muettes à cet égard, les deux cotes de Londres n'en disent rien.

Chez nous, tout le ban et l'arrière-ban de la spéculation se met résolument à la hausse; l'emprunt monte toujours; le 3 0/0 monte, mais il est beaucoup plus calme.

Le bruit que nous relatons, à propos du Crédit foncier d'Autriche, est sans doute la raison de la hausse désordonnée de cette valeur. En quelques bonds, elle gagne 25 à 30 f., elle vaut 920 fr. Il y a deux jours elle se négociait difficilement à 875 fr.

Le 5 0/0 italien gagne du terrain; il était enlevé à 61 fr. 75. On nous demande où en est la question relative à l'emprunt. Nous en parlerons en temps utile; mais déjà nous croyons que la hausse de ce fonds n'a pas dit son dernier mot. Que la spéculation en fasse son profit, mais que le capital sérieux ne s'y laisse pas prendre.

Les fonds français sont encore bon marché; pas n'est besoin de faire des placements aléatoires à l'étranger.

Les primes dont 05 c. sont demandées à 10 c. d'écart pour demain; celles dont 25 c. valent 57 fr. 25 fin courant.

Le Mobilier français est très-lourd; cet appel de fonds dont on parle serait-il donc certain?

Toujours même activité sur les actions de la Banque de France; les ventes succèdent aux achats sans interruption. Nous ne voyons pas de motifs de baisse, mais au contraire des raisons excellentes à invoquer à l'appui de la hausse.

Les actions du Gaz se tiennent entre 688 et 690; le Foncier monte vigoureusement; la hausse peut couvrir les impôts et les frais de mutation; mais nous estimons que la nouvelle loi porte un coup mortel à la spéculation sur cette valeur comme sur les valeurs analogues.

Les actions des chemins de fer sont très-fermes et demandées.

Les obligations de la ville de Paris 1871 sont offertes à 282 fr. 50.

BOURSE DU 6 OCTOBRE.

Dern. cours :	3 0/0	56.50	B.	0.25 c.
Emprunt	92.35	B.	0.40	
5 0/0 italien	60.60	B.	0.45	
Banque de Fr.	3700.00	H.	45.00	
Mobilier	241.25	H.	1.25	
Gaz	685.00	s. v.	0.00	
Foncier	975.00	B.	15.00	
Générale	572.50	H.	5.00 c.	12.50
Ville Paris 71	282.50	H.	1.25	
Est	540.00	B.	3.75	
Orléans	870.00	B.	5.00 c.	20 f.
Nord	1002.50	B.	7.50	
Lyon	900.00	B.	7.50	
Midi	652.50	B.	12.50	
Autrichiens	831.25	B.	3.75	
Lombards	433.75	H.	2.50	
Mobilier esp.	490.00	B.	2.50	
Atlantique	207.50	B.	2.50	
Suez	186.25	H.	2.50	

Baucoup demandaient qu'on passât seulement la nuit au poste; mais en vain, rien n'a été changé.

Dernièrement, une compagnie, et celle qui porte le nom de guerre le plus *coquet* du bataillon, a pris l'initiative et a tranché la difficulté en ne restant pas vingt-quatre heures. Est-elle bien coupable? Le public ne la condamne pas. Et si le fait est répréhensible en principe, nos gardes nationaux réfractaires ont pour circonstances très-atténuantes la prochaine dissolution de la garde nationale et la mauvaise organisation de la milice urbaine actuelle, etc., etc.

Conséquence de cette initiative : la garde ne se monte plus que la nuit. Nous y voilà arrivés.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, la patrouille de ronde sur les Moulins a été attirée au canton du Champ-du-Four par les lueurs d'un incendie. Le feu consumait en effet la toiture d'une petite grotte isolée, appartenant à M. David, Jean, maçon à Saumur.

Les pertes sont peu considérables, mais entièrement à la charge du propriétaire qui n'était pas assuré.

Cet incendie, dû à la malveillance, a été précédé de vol. Les coupables ont forcé un volet pour pénétrer dans l'appartement, enlevé le peu qui s'y trouvait et allumé le feu avec du bois sec pris dehors, qu'ils ont rentré dans la grotte.

Après ce double crime, les voleurs se sont dirigés vers plusieurs autres grottes, ont forcé des portes, brisé des volets et commis d'autres vols, mais sans importance et sans allumer de nouveaux incendies.

Des recherches actives sont faites; espérons qu'on arrivera à mettre la main sur les coupables.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODDET.

Bibliographie.

QUE PENSER ET QUE FAIRE? par L. RUPERT, rédacteur du *Monde*. — 1 beau vol. in-12. Prix : 2 fr. Chez Palmé, rue de Grenelle, 25, à Paris.

Dans ce cri du cœur ou ce mélancolique soupir — si vous l'aimez mieux — qui sert de titre au livre de M. Rupert, il y a tout le reflet de notre époque agitée et chercheuse. Que penser, en effet, de l'avenir, après tous les essais politiques tentés depuis 1830, pour ne pas remonter plus haut? qu'en penser surtout en face de l'indifférence ou de l'aveuglement de tant d'hommes, après les hontes et la démoralisation de l'Empire, les humiliations de notre dernière guerre et les orgies de la Commune? Que penser, après toutes ces rudes leçons et que faire pour sauvegarder l'avenir, en rendant à notre France bien-aimée sa splendeur et sa force?...

Le livre de M. Rupert n'est autre chose que l'étude de ce grand problème.

Penseur honnête et profond, patriote ardent, chrétien et catholique avant tout, M. Rupert aborde hardiment son sujet, et, promenant ses lecteurs à travers les déceptions du passé dont il fait toucher du doigt la cause réelle, la seule vraie, il démontre victorieusement que si la France, notre belle France est déchue, il ne faut s'en prendre qu'aux hommes et aux principes qui l'ont éloignée des lois providentielles pour la livrer aux chances du hasard et des révolutions, qui ont tué en elle toutes ses grandes aspirations, l'amour de Dieu, l'amour de l'autorité, l'amour des choses belles et saintes, pour la faire libre-penseuse, sceptique, matérialiste, presque athée.

Ces faits prouvés d'une manière irréfutable, la conclusion est logique et facile : puisque l'étiouffement des principes moraux et religieux n'ont amené que le désordre, revenons aux principes conservateurs, à l'ordre divin, aux croyances religieuses, à la foi chrétienne, à Dieu.

Qu'on lise donc attentivement le livre de M. Rupert; qu'on médite sérieusement avec lui — la chose en vaut la peine — les causes de notre abaissement; qu'on profite surtout des enseignements qu'offrira cette utile lecture, et malgré nos défaites, malgré la Commune, malgré l'Internationale et ses menaces, tressaillons encore dans notre cœur d'une noble fierté, car l'avenir est à nous.

les amis, les sectateurs des Falloux, ou par les.... »

— Oui, Monsieur, oui, l'agent provocateur, le misérable, qui *faillit* vous faire assassiner, c'était B...., le stipendié de M. N. le légitimiste. Ce fait était parfaitement connu de Bordillon, de Mars-Larivière, et de plusieurs autres fonctionnaires de la République. Je me suis contenté de faire chasser ce B.... du comité démocratique, et, à vous, j'ai serré loyalement la main. Voilà la vérité. Ignorez-vous encore que, pour vous venger de cette odieuse violence, de laquelle, vous le voyez, nous étions innocents, le fils d'un fonctionnaire de Baugé amena contre M. Tessié-Lamothé et moi, une foule hurlante, insensée, qui *faillit* nous mettre en pièces? Un démocrate vous a protégé, notre sang-froid seul nous a sauvés.

— « Je n'entrerais pas dans les questions de dogme. »

— Je vous en ai donné l'exemple, Monsieur : un libre-penseur ne s'en préoccupe pas.

— « Tous les hommes éclairés, honnêtes, » rendent justice et hommage au clergé français.... »

— Le clergé français est le premier du monde, Monsieur; je lui rends justice, comme les Guizot, les Thiers, les Cousin, les Villemain; mais je déplore le fatal système qui lui enlève la liberté de conscience, qui en fait une armée toujours aux ordres de l'absolutisme le plus écrasant qui ait jamais pesé sur des âmes humaines.

— « Oui, ajoutez-vous, vous avez raison » quand vous dites : « Le sens religieux se trouve » dans tout ce qu'il y a de grand et d'admiré » (vous avez voulu dire sans doute *admirable*), » dans l'amour de la famille, de la patrie, de » l'humanité, dans le dévouement et le sacri- » fice. »

— J'ai dit *admiré*, Monsieur, parce que nous reconnaissons de bien *admirables* choses que vous n'*admirez* pas. Demandez plutôt au premier théologien venu ce qu'il entend par les deux morales, et s'il *admire* toujours ce que nous *admirons*. Il serait donc possible que nous ne comprissions point de la même manière ce qu'il faut entendre par ces mots : *sens religieux*. J'ai parlé à M. A. de Tyrtée et de Rouget de l'Isle : ces sublimes patriotes n'auront jamais les honneurs de son calendrier.

A propos de l'Iliade d'Homère, que vous *relisez* en ce moment même, vous nous invitez à *imiter* la vénération des héros grecs pour les ministres de la religion de ce temps.

Le choix n'est pas heureux, Monsieur. Que diriez-vous si je vous proposais en retour d'*imiter* la vénération des barbares Gaulois pour leurs druides, ministres de la religion de leurs temps? Comme les druides, le vénérable Calchas aimait fort les sacrifices humains, et n'épargnait pas même les enfants des rois. Vous me permettez d'avoir en médiocre estime les *égorgeurs sacrés* de ce temps-là et les brûleurs modernes des auto-da-fé. Cela a pu être *admiré*, mais n'est certes pas *admirable*.

Puis-je espérer, Monsieur, que vous vous contenterez de ces réponses laconiques d'un homme qui vit, comme vous, philosophiquement à la campagne, éloigné des passions politiques? Attaqué cinq fois, depuis un mois, je vous ai réservé ma dernière réponse, Nos lecteurs m'en saurons gré.

J'ai l'honneur d'être, etc. J.-B. COULON.

Depuis quelques jours, chacun se demandait à Saumur ce qu'était devenue la garde nationale. Tous les matins, le poste était désert; le soir, il est vrai, quelques hommes venaient non pas relever mais prendre la garde, et ceux-ci ne se retrouvaient plus à l'aurore.

Naturellement, pour ces petits actes de rébellion, les admirateurs et les encouragements ne manquaient pas.

Dans les circonstances actuelles, que sert en effet de retenir pendant vingt-quatre heures des ouvriers qui ont besoin de leur journée, ou des citoyens qui sont nécessaires dans leurs établissements?

A plusieurs reprises déjà, des réclamations ont été faites auprès de l'administration pour que les hommes ne perdent pas ainsi leur temps et leur argent.

cipe républicain, défini et affirmé tant de fois par vous-mêmes, et je cherche ce que vous en faites à l'égard de la liberté d'enseignement parmi nous. Et de deux.

Quant à la liberté de la charité, nous verrons, dans un second article, le sort que vous lui réservez.

UN CONTRIBUABLE.

A. M. F. DABURON.

Monsieur,

J'avais l'intention de laisser le victorieux M. A. enseveli dans son triomphe; mais vous ne croyez pas assez, paraît-il, à sa victoire, puisque vous arrivez un peu tard, il est vrai, au retail des lances, je veux dire des plumes émoussées de votre allié. Votre attaque me rassure, et j'ose penser que je suis réellement aussi peu vaincu que vous le supposez vous-même. Qu'il ne soit donc plus question de M. A., que pour mémoire, et discutons, puisque vous m'y provoquez, moi, avec la phrase sonore, *machine à démolition*, vous, avec la phrase sourde, *machine à compression*.

Je vous remercie d'abord de me retourner une politesse perdue, adressée à M. A. : *Je ne doute point de votre sincérité, j'ai l'habitude de croire à la franchise*. M. A., qui nous a appelés bouffons, m'accuse de *mauvaise foi*: vous n'en viendrez jamais, vous, Monsieur, à ce *vautilotisme*.

— « Mes harangues de 1848 présentaient, dites-vous, un mélange de beaucoup d'erreurs et de quelques vérités. »

— Hélas! Monsieur, un mélange d'erreurs et de vérités! Pensez-vous qu'il m'en coûte de répéter après Térance : *Homo sum, nihil humani à me alienum puto*? Je n'ai aucune prétention à l'infaillibilité ultramontaine, mais je vous prie de tenir compte des *vérités* mêlées à nos *erreurs*. En sont-elles moins des vérités? Combattez les erreurs, ou ce que vous appelez de ce nom, mais respectez les vérités. *N'arrachez pas le bon grain pour détruire l'ivraie*, a dit le Maître.

— « Si nos mœurs, qu'on avoue être si malades, ne peuvent être guéries que par de tels remèdes, elles sont définitivement perdues. »

— Il y a toujours un remède, Monsieur, mais ce n'est pas le vôtre, puisque vous nous l'appliquez depuis 14 siècles, et que nous sommes plus malades que jamais. La République veut essayer du sien : lui contestez-vous son droit?

— « Je laisse de côté la St-Barthélemy.... »

— Fort bien, Monsieur, c'est d'une grande sagesse. M. A., beaucoup moins prudent, m'avait jeté sur cette voie, bien malgré moi, en me parlant d'attentats des libres-penseurs, inconnus au monde entier, excepté à lui seul. Mieux vaut un sage ennemi....

— « Quel rapport y a-t-il entre le XVI^e siècle et le nôtre? »

— Plus grand que vous ne pensez, Monsieur. Nous ne sommes qu'à une étape du XVI^e siècle : la République anglaise est du lendemain de l'Edit de Nantes, et Coligny était un peu républicain, vous le savez.

J'ai dit que les Falloux, les Montalembert, ont acclamé traitreusement la république, et que vos évêques et vos cardinaux ont trompé le peuple, au nom de Dieu, en proclamant le parjure du 2 décembre, *l'homme de la Providence*. Vous me demandez des preuves! Cela s'affirme, Monsieur, l'Europe le sait; cette page d'histoire est faite.

— « Et se dire qu'un pareil langage peut être tenu et se faire entendre en plein conseil municipal!... »

— Non, Monsieur, mais je l'ai écrit en plein *Echo Saumurois*. Le conseil municipal de Saumur n'a rien à y voir.

— « Mais ne voyez-vous pas que, par de telles insinuations, de telles calomnies, on prépare les esprits et les cœurs à la haine, eux crimes, aux assassinats, témoin ceux de Paris? »

— Et vous aussi, Monsieur, vous *insinuez* que les libres-penseurs ont *préparé* aux crimes, aux assassinats de Paris! Vous, vieillard à cheveux blancs, ancien magistrat, quel horrible procès de tendance faites-vous aux libres-penseurs, les plus tolérants et les plus désintéressés des hommes? Avez-vous trouvé parmi eux un Jacques Clément, un Ravailiac, un Châtel?

— « Vous me permettez d'ajouter, Monsieur, que j'en sais, par expérience personnelle, quelque chose. J'ai failli, un jour, vous ne l'aurez pas oublié, être assassiné! Fût-ce par

ETAT-CIVIL du 1^{er} au 30 septembre 1871.

NAISSANCES.

2, Marguerite Bertrand, rue de Fenet. — 3, Marie-Louise Herculin, rue de la Croix-Verte. — 4, Gaston-Jules Chalopin, rue de la Fidélité. — 5, Ida-Marie-Louise Dufresne, quai de la Marine. — 8, Auguste Mercier, rue des Moulins; — Anaïs Berthe, rue du Pressoir-Saint-Antoine. — 10, Jeanne-Marguerite Barbey, rue Saint-Jean. — 17, Juliette Doron, rue de Rouen. — 21, Clémentine-Victorine Renaud, rue de la Visitation. — 22,

Marie-Delphine Bourgeois, rue de Fenet. — 27, Jean Charles, rue de la Fidélité.

MARIAGES.

4, Pierre Antier, domestique, de Beaupreau, et Victorine-Antoinette Moreau, domestique, veuve Louis Bruneau, de Saumur. — 5, Auguste Bodet, saleur de beurre, et Marie Beaumont, couturière, tous deux de Saumur; — Louis-Charles Flavigny, lieutenant au 90^e de ligne, et Camille Ferbu, sans profession, tous deux de Saumur; — Joseph Guyard, tailleur de pierres, et Marie-Louise Foulard, chapeletière, tous deux de Saumur. — 11,

Paul Guengant, cultivateur, et Marie-Françoise Moa, domestique, tous deux de Saumur. — 18, Augustin Fournée, propriétaire, et Marie-Emilie Gondouin, sans profession, tous deux de Saumur. — 23, Pierre Cormier, employé de commerce, et Marie-Anastasie Jouet, sans profession, tous deux de Saumur. — 25, Eugène Rabouan, ferblantier, et Jeanne Girard, sans profession, tous deux de Saumur. — 26, Henri Segret, domestique, et Honorine Babin, tous deux de Saumur. — 30, Eugène Cocuau, jardinier, et Henriette Marie, couturière, tous deux de Saumur.

POUR ÉVITER
LES CONTREFAÇONS
DU
CHOCOLAT-MENIER
IL EST INDISPENSABLE
D'EXIGER
LES MARQUES DE FABRIQUE
avec
le véritable nom.
P. GODET, propriétaire-gérant.

LA PRESSE RELIGIEUSE A BON MARCHÉ

Pour paraître le 15 Septembre

LA FRANCE NOUVELLE

JOURNAL QUOTIDIEN, RELIGIEUX, POLITIQUE, LITTÉRAIRE

PRIX D'ABONNEMENT

(franco) par la poste :

Table with 2 columns: Duration (UN AN, SIX MOIS, TROIS MOIS, UN MOIS, Belgique, Suisse et Italie (franco), UN AN) and Price (25 fr., 12 50, 6 50, 2 50, 35).

Publié avec l'adhésion et l'approbation de Mgr l'Archevêque de Toulouse, de NN. SS. les Evêques de Chartres, de Mende, de Rodez, de Pamiers, de Tarbes, de Tarentaise, de Saint-Claude, d'Angoulême, d'Aire, de Verdun, de Luçon et de Mgr de Ségur.

Rédacteur en chef : M. ADRIEN de RIANCEY, Rédacteur de l'Union.

Principaux collaborateurs : M. SIMON BOUBÉE, rédacteur de la Gazette de France; — M. l'abbé JAUGEY, docteur en théologie; — M. GABRIEL DE LA LANDELLE; — M. EUG. DE MARGUERIE; — M. PAUL DE COUBERTIN; — M. GABRIEL de CHAULNES, rédacteur de l'Univers; — M. l'abbé LÉON MARET, missionnaire apostolique; — M. ALEXANDRE GLÉNARD, rédacteur de la France catholique de Lyon. — Secrétaire-général de la Rédaction : M. A. AZUR, rédacteur en chef de la France catholique.

Pour Dieu, pour la France, telle est notre devise; elle indique et résume notre programme. Depuis un siècle, l'abaissement de la foi a fait l'abaissement des âmes, et nous voyons en quel abîme peut tomber la nation qui devient indifférente à la vérité religieuse et morale. Pour revenir à elle-même, la France doit donc revenir à Dieu; elle a la bonne volonté de se relever, elle en doit avoir le courage. La littérature a eu, comme la politique, sa large part dans la cause de nos malheurs: en même temps que la politique devenait anti-nationale, la littérature devenait corruptrice. Favorisée, privilégiée même, par le pouvoir, la littérature malsaine se présentait sous la forme la plus perfide — hélas! la plus acceptée — la presse périodique amusante: elle se plaçait à la portée de toutes les intelligences comme de toutes les bourses, elle était de bas étage et se donnait à bas prix. Des grands centres elle rayonnait dans la province, dans les campagnes; elle séduisait les imaginations et corrompait les esprits. Nier sa puissance, nier ses succès faciles, serait nier l'évidence. Nous voulons remonter ce courant dangereux; aux ravages déjà faits par la presse dissolvante, nous voulons opposer une presse honnête, accessible à tous les moyens, à toutes les intelligences, également intéressante, plus même, s'il est possible, — mais, sans contredit, plus instructive, plus généreuse, plus patriotique, plus FRANÇAISE enfin. Nous lutterons à armes courtoises, nous combattrons des tendances, nous n'entreprendrons ni attaques, ni polémiques.

Notre Œuvre, toute de dévouement, a pris naissance sous les patronages les plus augustes, les plus autorisés. Des divers diocèses de France nous sont venues de bienveillantes approbations, de précieux encouragements que nous avons tenu à honneur de faire connaître. Pour moi, j'ai cru pouvoir accepter, malgré les exigences du labeur quotidien, la direction de la France nouvelle, parce que j'ai vu là une nouvelle occasion d'affirmer, une fois de plus, ma volonté de continuer les traditions de mon bien-aimé père, toutes de dévouement inébranlable à la cause du Saint-Siège, de l'Église et de la France. Des collaborateurs dont les noms sont connus et aimés veulent bien me prêter le concours assidu de leur zèle et de leur talent: avec moi ils essaieront de bien mériter de la Religion et de la Patrie. C'est au pays tout entier que s'adresse la France Nouvelle, c'est de Paris que nous enverrons à nos lecteurs tout ce que nous croirons pouvoir les intéresser. Malgré le format restreint que nous impose la modicité de notre prix, nous les tiendrons au courant des événements du monde religieux, politique et littéraire. Nous leur parlerons de l'Agriculture, du Commerce des Finances, des Beaux-Arts. Des correspondances de l'Étranger nous seront régulièrement envoyées, principalement de Rome et d'Allemagne. Heureux si notre Œuvre peut, pour sa modeste part, contribuer à la régénération si nécessaire en France des vrais principes de la Vérité, du Droit, de l'Honneur et de la Justice.

Le Rédacteur en chef, ADRIEN DE RIANCEY.

Pour s'abonner pour un an, six mois, trois mois, un mois, adresser la somme correspondante ainsi qu'elle est fixée ci-dessus (25 fr. — 42 fr. 50 — 6 fr. 50 — 2 fr. 30), en un mandat-poste à M. Antonio AZUR: Administrateur de la FRANCE NOUVELLE, 10, place de la Charité, Lyon (Rhône).

MEMBRES FONDATEURS — SOCIÉTÉ DU JOURNAL LA FRANCE NOUVELLE

L'appel que nous avons adressé aux Catholiques a été entendu; les hommes de sens et de foi ont compris le but et l'utilité pratique de l'œuvre à laquelle nous nous dévouons. Nous sommes en mesure de paraître le 15 septembre. Notre souscription aux parts de Membres-Fondateurs reste ouverte quelques jours encore; elle sera close définitivement lors de l'apparition du Journal. Rappelons ici que tout souscripteur d'une part a droit, soit à l'intérêt de 5 0/0 de son versement, avec sa quote-part dans les bénéfices, soit à un Abonnement perpétuel et transmissible, abonnement qui lui tient lieu d'intérêt et de dividende, puisque son titre de cent francs lui assure, chaque année, un journal dont le prix d'abonnement est de 25 francs, — ce qui, en réalité, lui constitue pour son versement de 100 francs un revenu de 25 0/0. Il importe que le souscripteur nous fasse connaître son option.

Tout Souscripteur à deux ou plusieurs parts, a droit :

- 1° A l'Abonnement perpétuel et transmissible, afférent à sa première part (si tel est son choix);
2° Pour les parts suivantes, à l'intérêt à 5 0/0 l'an de son versement, et à sa quote-part dans les bénéfices de l'exploitation du Journal.
Adresser, sous pli chargé, le montant de sa souscription, en indiquant l'option, à MM. A. AZUR et Cie, 10, place de la Charité, à Lyon.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE,

1° Soixante-six ares 66 centiares de pré, à Nantilly; 23 ares 50 centiares de pré, au pré Pinguet; 1 hectare 65 centiares de pré, dit le Pré des Perchers, commune de Saumur; 2° Un hectare 47 ares 54 centiares de terre, aux Monts; 1 hectare 75 ares 10 centiares de terre, dits le pré Maillé ou les Deries, commune de St-Martin de la place; 3° Soixante ares de terre, à la Bosse; 6 ares 20 centiares de terre, à la Bosse; 41 ares 40 centiares de terre, au Noyer de la Grande-Vache, commune de Distré; 4° Quatre-vingt-un ares 49 centiares de vigne, à la Grande Charèze ou sur la pièce; 58 ares 25 centiares de terre en Charazé; 1 hectare 13 ares 56 centiares de terre, au Van d'Artannes; 13 ares 65 centiares de terre, aux Neuf-Coins ou la Maison-Blanche; 1 hectare 27 ares 83 centiares de terre au même lieu; 67 ares 60 centiares de terre, à la Châtaigneraie ou Champ-Chillou, commune d'Artannes. S'adresser à M. Edouard FERMÉ, à Munet, mandataire de M. le docteur Ernest MESNET, ou à M^e CLOUARD, notaire. (237)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, APPARTEMENT au premier étage, rue Royale. S'adresser à M. MILLOCHEAU.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER

Pour le 24 juin 1872,

MAISON, à Saumur, rue du Port-Cigogne, occupée par M. Gauron (ancienne maison de roulage Rocher); grande cour, vastes hangars et greniers, écurie à 15 chevaux. A LOUER, le deuxième étage (6 pièces) de la maison Rocher, à Saumur, rue Royale et place du Roi-René. S'adresser à M^e CLOUARD. (289)

Etudes de M^e FLEURY, notaire à Nantes, et de M^e TAHET, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire).

A VENDRE

LES DEUX MÉTAIRIES DU GRAND-GROLLAY,

Et diverses PARCELLES détachées de la métairie du Petit-Grollay; Le tout situé en la commune de la Salle-de-Vihiers (Maine-et-Loire); D'une contenance de 68 hectares 59 ares 82 centiares. (291)

A LOUER

PRÉSENTEMENT, UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins. S'adresser à M. FORGE. (89)

Mairie de Longué.

ADJUDICATION

Aux enchères publiques.

AVIS.

Le public est prévenu qu'il sera procédé, le dimanche 29 octobre 1871, à une heure de l'après-midi, en la salle de la justice de paix de Longué, pardevant le Maire de cette commune, assisté de deux conseillers municipaux et du receveur municipal, à l'adjudication aux enchères publiques, en vingt lots, de 1,046 pieds de peupliers, appartenant à ladite commune de Longué, situés sur le bord de la route des Rosiers à Longué. On pourra, jusqu'au jour de l'adjudication, prendre connaissance du cahier des charges, au secrétariat de la mairie, tous les jours, de neuf heures du matin, à midi. Marie de Longué, le 26 septembre 1871. (292)

Le Maire, Comte DE MAILLÉ.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Portail-Louis, servant autrefois au café du Petit-Caveau; et une cave, rue Haute-St-Pierre. S'adresser à M. Girard père.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER

DE SUITE,

1° MAISON à Saumur, place de l'Hôtel-de-Ville, occupée par M. et M^{me} Guillon, débitants de vin; 2° MAISON à Saumur, rue de la Tonnelle, appartenant à M. Sailland; 3° PLUSIEURS CHAMBRES au premier de la maison Pasquet, rue du Portail-Louis, au-dessus de M. Vincent, ferblantier. (260)

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE A L'AMIABLE,

Par le ministère de M^e DENIEAU,

DEUX FERMES, AU VAU-DE-CHEVRÉ.

Commune de la Breille et par extension commune de Brain-sur-Allonnes,

Contenant ensemble environ 80 hectares en terre, vignes, prés, landes et bois-taillis. S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, audit M^e DENIEAU, notaire. (278)

Nouveautés.

MAISON GABORIT.

On demande un apprenti.

A LOUER

Présentement,

APPARTEMENTS AU 1^{er}, avec cave et grenier.

S'adresser à M. Gaborit, négociant rue Saint-Jean, ou à M. Poisson, négociant rue Petite-Bilange. (265)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON, place de l'Arche-Dorée, avec remise et écurie.

UNE AUTRE MAISON, rue du Champ-de-Foire, avec jardin et écurie. S'adresser à M. DUPAYS, couvreur.

GUÉRISON DES CORS AUX PIEDS

M. MARILLET DE LA DAVIÈRE, Pédiacre, se trouve à Saumur tous les samedis, de 11 heures à 2 heures, hôtel de la Promenade, rue Beaupaire. (281)

On demande une apprentie pour les modes et la lingerie. S'adresser au bureau du Journal.

Un jeune homme, occupé aux écritures dans les bureaux depuis plusieurs années, muni de bons certificats, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

Saumur, imp. de P. GODET.